

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

ÉPREUVE D'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

SESSION 2026

**SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA SANTÉ ET DU
SOCIAL**

**SCIENCES ET TECHNIQUES SANITAIRES ET
SOCIALES**

ÉPREUVE DU MERCREDI 17 JUIN 2026

Durée : 3 heures

Coefficient : 16

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Aucun document n'est autorisé.

Dès que ce sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 8 pages numérotées de 1/8 à 8/8.

Ce sujet comprend deux parties indépendantes.

BARÈME

Partie 1 :6 points

Partie 2 : 14 points

PARTIE 1 : MOBILISATION DES CONNAISSANCES

QUESTION : Présenter des obstacles à la continuité du parcours de soins.

(6 points)

PARTIE 2 : DÉVELOPPEMENT S'APPUYANT SUR UN DOSSIER DOCUMENTAIRE

La santé au travail

Depuis les années 1980, la santé au travail s'est imposée comme une priorité essentielle dans le monde professionnel. Cette démarche interdisciplinaire, réunissant employés et employeurs, vise à créer des environnements de travail favorables au bien-être et à la sécurité des travailleurs. Initialement centrée sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles, la santé au travail a évolué pour englober des aspects psychosociaux, ergonomiques et environnementaux, reflétant ainsi une vision globale de la promotion de la santé. En réponse aux défis contemporains tels que le télétravail, l'uberisation¹ et les nouvelles technologies, elle continue de s'adapter pour répondre aux besoins changeants des travailleurs. Comprendre l'histoire et l'importance de la santé au travail permet non seulement d'appréhender les avancées réalisées, mais aussi de saisir les enjeux futurs pour garantir des conditions de travail optimales et durables.

Officiel Prévention. Santé Hygiène SST².
Définition de la santé au travail, Juillet 2025 [en ligne].
Disponible sur www.officiel-prevention.com (consulté le 02 août 2025)

QUESTION 1 : Montrer la complémentarité des dispositifs et instances dans la prévention de la santé et de la sécurité au travail.

(7 points)

QUESTION 2 : Présenter l'organisation du dispositif de veille sanitaire en service de santé au travail.

(7 points)

¹ **Uberisation** : acteur proposant des services effectués par des indépendants plutôt que des salariés le plus souvent via des plateformes de réservation sur Internet.

² **SST** : sauveteur secouriste du travail.

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : Pourquoi faut-il parler de santé au travail ?

Libu. Pourquoi faut-il parler de la santé au travail ? 2022, [en ligne].
Disponible sur www.libu.fr, (consulté le 02 août 2025).

ANNEXE 2 : Les acteurs de la santé au travail

INRS. Les acteurs de la prévention, 30 mars 2023, [en ligne].
Disponible sur www.inrs.fr, (consulté le 09 décembre 2025)

ANNEXE 3 : La veille sanitaire en service de santé au travail

Association santé au travail Moselle Est. La veille sanitaire. *Actualité*, septembre 2023, [en ligne].
Disponible sur www.astme.fr, (consulté le 20 août 2025).

ANNEXE 4 : Un exemple de maladie professionnelle : les troubles musculosquelettiques (TMS) liés au travail

ANNEXE 4A : Les données de la surveillance épidémiologique

Santé publique France. Troubles musculosquelettiques en France : où en est-on ? *Les actualités*. Mars 2024, [en ligne].
Disponible sur www.santepubliquefrance.fr,
(consulté le 19 août 2025).

ANNEXE 4B : Le suivi de santé des TMS par la médecine du travail

INRS. Tableau des maladies professionnelles.
Éléments de prévention médicale. Novembre 2024, [en ligne].
Disponible sur www.inrs.fr, (consulté le 20 août 2025).

ANNEXE 4C : Le rôle des formations dans la prévention des TMS

L'assurance maladie. Trouble musculo-squelettique.
Les formations pour réduire les TMS dans votre secteur d'activité.
Mars 2025, [en ligne]. Disponible sur www.ameli.fr,
(consulté le 20 août 2025).

ANNEXE 5 : SEESTA : la surveillance épidémiologique de l'état de santé des travailleurs en France selon l'activité professionnelle

Santé publique France. Étude et enquête. *SEESTA : surveillance épidémiologique de l'état de santé des travailleurs en France selon l'activité professionnelle*. Mars 2025, [en ligne].
Disponible sur www.santepubliquefrance.fr, (consulté le 21 août 2025).

ANNEXE 1

Pourquoi faut-il parler de santé au travail ?

Depuis 1946, la loi oblige tout employeur à veiller sur ses salariés et notamment à leur santé au travail. De ce fait, chaque entreprise doit s'assurer que l'exercice des missions confiées à ces derniers ne les exposent pas à des risques pouvant nuire ou mettre en danger leur santé. [...]. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et l'Organisation Internationale du Travail (OIT), la santé en entreprise représente le maintien du bien-être des travailleurs, la prévention des risques liés à chaque profession et la garantie d'un emploi adapté aux capacités physiologiques de chacun.

Les aspects mentaux et physiques sont donc les deux points majeurs qu'il faut prendre en compte pour assurer une qualité de vie au travail.

Mettre en place une politique de prévention va profiter aux salariés, mais pas seulement. Plusieurs aspects sont positifs pour les entreprises : la baisse de l'absentéisme, la diminution du turnover, l'attractivité de l'entreprise, la hausse de la productivité, un meilleur investissement.

Les études menées ces dernières années ont ouvert la voie à une meilleure prise en compte de la santé et du bien-être des travailleurs.

Désormais, la notion de santé au travail vise des :

- conditions matérielles (ergonomie, aménagement des postes, équipements) ;
- composantes organisationnelles (horaire et rythme de travail, relation et management) ;
- aspects psychosociaux (capacité d'action et valorisation des compétences, autonomie et reconnaissance).

Ces différents aspects sont donc désormais d'une importance capitale. Au-delà d'un impact direct ou indirect sur le salarié, c'est une répercussion plus importante sur les performances de l'entreprise. La santé au travail est donc une notion qui concerne tous les acteurs d'une entreprise.

Libu. Pourquoi faut-il parler de la santé au travail ? 2022, [en ligne].
Disponible sur www.libu.fr, (consulté le 02 août 2025).

ANNEXE 2

Les acteurs de la santé au travail

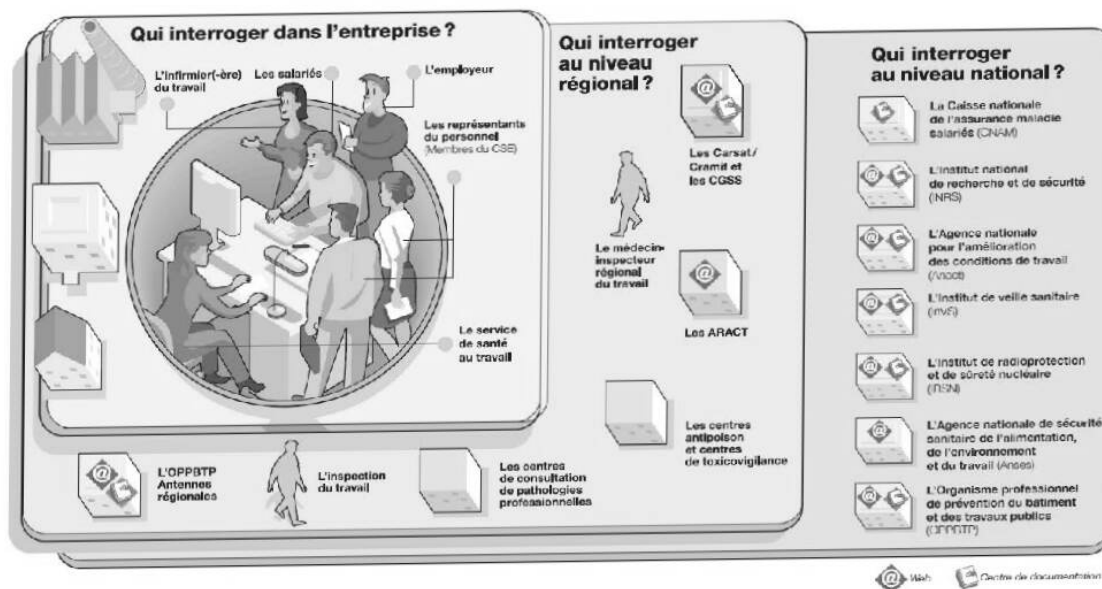
Employeurs, salariés, représentants du personnel, chargés de prévention, organismes institutionnels... De nombreux intervenants ont un rôle à jouer dans la prévention des risques professionnels. Voici un panorama des acteurs qui peuvent être mobilisés.

Au sein de l'entreprise

- **L'employeur** : Il est responsable de la santé et de la sécurité de ses salariés. Il coordonne ses différentes équipes et attribue les moyens nécessaires à la préservation de la santé physique et mentale de tous ses salariés.
- **Le salarié compétent pour la protection et la prévention des risques professionnels (PPRP) ou le chargé de prévention** : Ce salarié, formé aux questions de santé et de sécurité au travail, est désigné par l'employeur et l'assiste dans la définition et la mise en œuvre de la politique et des actions de prévention des risques professionnels.
- **Le salarié** : Sa connaissance pratique du poste de travail lui confère un rôle important, notamment pour identifier les risques et proposer des mesures de prévention adaptées à l'activité. Il applique les procédures mises en place et respecte les consignes de sécurité.

ANNEXE 2 (suite)

- Le comité social et économique (CSE) et les représentants du personnel : Ils sont élus par les salariés et les représentent pour toutes les questions relatives à la santé et à la sécurité du travail. Ils participent notamment à l'analyse des risques et proposent des actions de prévention.
- Les représentants de proximité : Ces salariés sont membres du CSE ou désignés par lui pour l'assister sur les questions relatives à la santé et la sécurité au travail.
- Le service de prévention et de santé au travail (SPST) : Composé d'une équipe pluridisciplinaire de santé au travail comprenant des médecins du travail, des collaborateurs médecins, des internes en médecine du travail, des IPRP et des infirmiers, le SPST conseille l'employeur, les travailleurs et les représentants du personnel dans la mise en œuvre de mesures de prévention adaptées. Les professionnels de santé assurent notamment le suivi individuel de l'état de santé de l'ensemble des salariés.



Au niveau régional

- Les Carsat/Cramif/CGSS : Les services Prévention des Carsat (caisses d'assurance retraite et de la santé au travail) et des CGSS (caisses générales de Sécurité sociale) accompagnent les acteurs de l'entreprise. Ils ont un rôle d'appui sur les méthodes à mettre en œuvre pour prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles.
- L'inspection du travail : Au sein des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Dreets), les agents de l'inspection du travail ont pour mission de contrôler l'application de la réglementation du travail notamment pour les questions de santé et de sécurité. Ils conseillent et informent les employeurs, les salariés et leurs représentants sur leurs droits et leurs obligations.
- Les Aract : Les agences régionales de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) accompagnent les entreprises sur les questions relevant des conditions de travail. [...]

Au niveau national

- L'Assurance maladie – Risques professionnels définit les orientations et priorités de la politique de prévention de la branche. Elle coordonne les actions des services Prévention des Carsat/Cramif et des CGSS.

ANNEXE 2 (suite)

- L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) travaille en relation avec l'Assurance maladie, l'État et l'ensemble des organismes de prévention pour mettre en œuvre la politique nationale de prévention des risques professionnels. Il exerce ses activités au profit des salariés et des entreprises, notamment celles relevant du régime général de la Sécurité sociale. Ses activités se déclinent en quatre modes d'actions : études et recherche, assistance, formation, information.
- La Direction générale du travail du ministère du Travail (DGT) prépare, anime et coordonne la politique nationale du travail. À ce titre, elle est chargée notamment de l'élaboration et de l'application des textes réglementaires portant sur les conditions de travail et la protection de la santé et de la sécurité en milieu de travail.
- L'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) contribue au développement d'expérimentations ou de réalisations en matière d'amélioration des conditions de travail.

INRS, Les acteurs de la prévention, 30 mars 2023, [en ligne].
Disponible sur www.inrs.fr, (consulté le 09 décembre 2025).

ANNEXE 3

La veille sanitaire en service de santé au travail

La veille sanitaire en service de santé au travail est un processus important qui consiste à surveiller et à collecter des informations sur les risques pour la santé des travailleurs dans un environnement professionnel donné.

L'objectif de la veille sanitaire est de prévenir les maladies professionnelles et les accidents du travail en identifiant les facteurs de risque et en prenant des mesures appropriées pour les prévenir.

La surveillance épidémiologique implique la collecte et l'analyse des données sur les maladies professionnelles, les accidents du travail et les expositions professionnelles. Ces données permettent de détecter les tendances, d'identifier les groupes de travailleurs les plus exposés et de prendre des mesures préventives ciblées. [...]

L'évaluation des risques permet d'évaluer les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs dans différents secteurs d'activité. Cela inclut l'identification des agents chimiques, physiques et biologiques présents sur le lieu de travail, ainsi que l'évaluation de leur niveau d'exposition et de leur impact sur la santé.

Le suivi médical des travailleurs est important pour suivre la santé des travailleurs afin de détecter précocement d'éventuelles maladies professionnelles ou effets néfastes sur la santé liés au travail. Cela comprend des examens médicaux réguliers, des tests de dépistage et le suivi des symptômes liés à l'exposition professionnelle.

La veille sanitaire comprend également des activités de sensibilisation et de formation visant à informer les travailleurs sur les risques pour leur santé et à les former aux bonnes pratiques en matière de prévention des maladies professionnelles et des accidents du travail.

Association santé au travail Moselle Est (ASTME)
La veille sanitaire. *Actualité*, Septembre 2023, [en ligne].
Disponible sur www.astme.fr, (consulté le 20 août 2025).

ANNEXE 4

Un exemple de maladie professionnelle : les troubles musculosquelettiques (TMS) liés au travail

Annexe 4A : Les données de la surveillance épidémiologique

En France et dans le monde, les TMS constituent la première cause de morbidité liée au travail et la première cause de maladies professionnelles indemnisées avec 88 % des maladies professionnelles reconnues par le régime général : 44 492 cas en 2019. Santé publique France publie aujourd'hui des données inédites sur les prévalences des TMS en population générale et par catégories socioprofessionnelles et secteurs d'activité issues du Baromètre Santé 2021 [...]. L'ensemble de ces données issues d'une surveillance épidémiologique sont des connaissances indispensables pour les acteurs de la santé au travail que ce soit en prévention ou en recherche. Elles confirment le poids important que représentent les TMS en France, avec près de 60 % des femmes et plus de 50 % d'hommes déclarant des douleurs liées aux TMS du dos ou du membre supérieur.

Santé publique France. Troubles musculosquelettiques en France : où en est-on ?
Les actualités. Mars 2024, [en ligne]. Disponible sur www.santepubliquefrance.fr,
(consulté le 19 août 2025).

Annexe 4B : Le suivi de santé des TMS par la médecine du travail

Il n'existe pas de contre-indication médicale formelle vis-à-vis des TMS. L'examen médical avant l'affectation doit être l'occasion pour le médecin du travail de prendre connaissance des antécédents médicaux éventuels et d'informer les salariés sur le risque de TMS en fonction de la nature de l'activité professionnelle envisagée et des facteurs de risque dont il a connaissance. Il proposera ensuite d'éventuels aménagements des conditions de travail en fonction de sa connaissance de l'état de santé des salariés et du milieu professionnel dans lequel ils vont être amenés à travailler. Chaque visite vise à recueillir des informations précises sur les conditions de travail du salarié et à déceler des symptômes de TMS afin d'une part, de permettre le traitement précoce des TMS et d'autre part, d'établir des relations entre les TMS constatés et les facteurs de risques professionnels pour une prise en charge individuelle adaptée et la mise en œuvre d'une action préventive efficace en milieu de travail. Dans tous les cas, l'examen médical au cours duquel un TMS est diagnostiqué devrait être suivi d'une investigation en entreprise. L'examen médical périodique des salariés d'une même entreprise permet également de recueillir des données qui pourront faire l'objet d'un traitement statistique afin de préciser la prévalence et l'incidence des TMS au sein de l'entreprise en fonction de divers critères et de contribuer ainsi au choix des priorités en matière de prévention. [...]

INRS. Tableau des maladies professionnelles. *Éléments de prévention médicale*.
Novembre 2024, [en ligne]. Disponible sur www.inrs.fr, (consulté le 20 août 2025).

Annexe 4C : Le rôle des formations dans la prévention des TMS

La formation est une composante essentielle de la prévention des risques professionnels. Elle permet de renforcer les compétences des acteurs d'une entreprise (employeurs, cadres, salariés, représentants du personnel, professionnels de la santé et sécurité) pour les rendre autonomes dans la mise en œuvre de leur politique de santé au travail. L'offre de formation proposée par l'Assurance Maladie – Risques professionnels à travers ses caisses

ANNEXE 4 (suite)

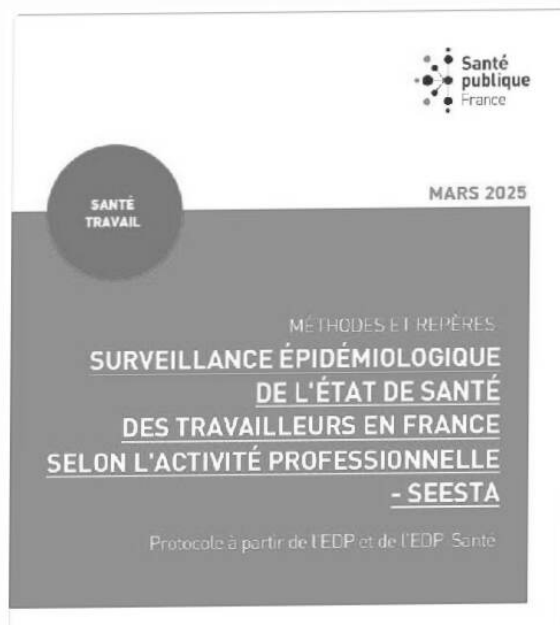
régionales [...] et l'INRS permet, de prendre conscience des enjeux liés aux TMS pour votre entreprise, de vous approprier la démarche de prévention, de faciliter la compréhension de la démarche de prévention, d'impliquer les différents acteurs de votre entreprise et de pérenniser la démarche et les résultats obtenus sur les performances de l'entreprise.

L'assurance maladie. Trouble musculo-squelettique. **Les formations pour réduire les TMS dans votre secteur d'activité.** Mars 2025, [en ligne]. Disponible sur www.ameli.fr. (consulté le 20 août 2025).

ANNEXE 5

SEESTA : la surveillance épidémiologique de l'état de santé des travailleurs en France selon l'activité professionnelle

Santé Publique France met en place l'étude de l'état de santé des travailleurs selon le secteur d'activité occupé. [...] Dans le cadre de ses missions, Santé Publique France contribue à l'amélioration de la connaissance sur l'état de santé de la population et les risques pour la santé, notamment ceux liés au milieu professionnel.



L'étude SEESTA représente une approche classique de la surveillance épidémiologique des risques professionnels, consistant à analyser et surveiller dans le temps la fréquence de survenue de maladie et les causes médicales de décès en fonction des facteurs professionnels, afin de contribuer au repérage de situations les plus à risque. Les finalités de cette étude sont d'élaborer et de diffuser régulièrement auprès des acteurs de la prévention (pouvoirs publics, médecins du travail, préventeurs, partenaires sociaux...) une grande variété d'indicateurs de santé déclinés selon l'activité professionnelle, en particulier le secteur d'activité.

Objectifs :

- Identifier si certains secteurs d'activité ou typologies de carrières professionnelles sont caractérisés par des risques d'événements de santé spécifiques.
- Évaluer le rôle des secteurs d'activité exercés dans les inégalités de l'état de santé observées dans des groupes de travailleurs spécifiques.

Les résultats obtenus doivent contribuer à repérer et surveiller des situations à risque afin de prioriser et cibler les actions de prévention et de promotion de la santé pertinentes.

Déroulement de l'étude et population étudiée : les analyses reposent sur l'exploitation d'informations individuelles existantes [...] qui associent des trajectoires socioprofessionnelles et des données relatives à la santé. [...]

Santé publique France. Étude et enquête. **SEESTA : surveillance épidémiologique de l'état de santé des travailleurs en France selon l'activité professionnelle.** Mars 2025, [en ligne]. Disponible sur www.santepubliquefrance.fr. (consulté le 21 août 2025).